



Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le 20/12/2024

ID : 063-200071199-20241216-CCPL_2024_181-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de conseillers en exercice : 39	Date de convocation : 6 décembre 2024
Nombre de conseillers présents : 25	
Nombre de suffrages exprimés : 35 dont : 10 pouvoirs	

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize du mois de décembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Saint-Denis-Combarnazat.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, Claude DENIER, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Matéo MOREL, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLERE, Claude RAYNAUD, Guy TIXIER

Absents ayant donné un pouvoir :

Brigitte BILLEBAUD a donné pouvoir à Marc CARRIAS, André DEMAY a donné pouvoir à Luc CHAPUT, David DESPAX a donné pouvoir à Gilles MAS, Cécile GILBERT a donné pouvoir à Bernard MANILLERE, Jean-Jacques MATHILLON a donné pouvoir à Claude DENIER, Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS, Pascale MORIN a donné pouvoir à Claude RAYNAUD, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT, Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER, Thierry SEGUIN a donné pouvoir à Emilie GOURBEYRE

Absents :

Stéphane BARDIN, Catherine CUZIN, Roland GENESTIER, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Guillaume LAURENT

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2024_181 : Avis sur l'adhésion du Syndicat Mixte de l'Aéroport Clermont-Ferrand Auvergne (SMACFA) au centre de gestion de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme

Autres domaines de compétences - Vœux et motions

Rapporteur : Claude RAYNAUD

Vu l'article 30 du décret n°85-643 du 28 juin 1985,

Vu la demande du président du syndicat mixte de l'aéroport Clermont-Auvergne-Métropole, en date du 2 octobre 2024, d'adhérer au centre de gestion de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme, Considérant que la communauté de communes Plaine Limagne relève du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme,

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le 20/12/2024

ID : 063-200071199-20241216-CCPL_2024_181-DE

Le conseil communautaire est amené à émettre un avis sur l'adhésion du Syndicat Mixte de l'Aéroport Clermont-Ferrand Auvergne (SMACFA) .

→ Le conseil communautaire, à l'unanimité décide :

- d'émettre un avis favorable à la demande d'adhésion du Syndicat Mixte de l'Aéroport Clermont-Ferrand Auvergne (SMACFA) au centre de gestion de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Et ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 18 décembre 2024

Le président, Claude RAYNAUD

Original électronique signé électroniquement

